

N° 2023-218

OBJET :

*ZAE de Moulin Desaillys
Constitution de servitudes*

L'an deux mil vingt-trois, le 12 décembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bellevaux, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 6 décembre 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, GRENAT Maryse et CETTOUR-CAVÉ Lætitia ;
MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GI-ROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :26
pour :26
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par MUFFAT Sophie à COTTET Sophie,
- par MUFFAT Jean-François à TROMBERT Fabien.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que les travaux de la ZAE de Moulin Dessaillys nécessitent la constitution de 3 servitudes avec un propriétaire de parcelles avoisinantes :

- une servitude pour l'exutoire des eaux pluviales n° 3 dans un bief (parcelle B139),
- une servitude pour l'exutoire des eaux pluviales n° 2 avec traversée des parcelles B126 et B127,
- une servitude pour le passage de la voirie et des réseaux secs sur la parcelle B126 avec reconstitution du bief en souterrain sous la parcelle B128 avec servitude de passage de ce bief.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **décide** de constituer les servitudes sus-mentionnées,
- **charge** l'office notarial de Saint Jean d'Aulps de préparer les documents nécessaires à la constitution de ces servitudes,
- **autorise** Monsieur le Président à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tous documents lié à cette affaire.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

